

## **Séance ordinaire du 04 février 2022**

### **Convention de mise à disposition d'un emplacement sur la parcelle ZP 74 pour l'exploitation de l'activité de camping de CVMF**

Suite à la demande de M. et Mme COSYN, gérants de la Société CVMF Loisirs, et en accord avec la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais, il est décidé que sur la parcelle ZP 74 propriété de la Commune de Crux la Ville, louée à la CCACN, la mise à disposition d'un emplacement sera raccordée à CVMF pour l'exercice de son activité (restauration et location des départs des activités nautiques non motorisées).

Le conseil municipal décide de **demander de la DETR** (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) pour poursuivre la restauration de la toiture de l'église

Dans le cadre du **projet de territoire** une demande de subvention est demandée pour les aménagements du Merle sur les parcelles ZP 74 et ZP 75 avec la mise en place de toilettes autonomes, de barbecue, de plancha, l'installation d'éclairage et la pose de ganivelles.

Une demande d'achat d'un chemin rural a été faite sur le lieu-dit « Les Faux ». Après en avoir délibéré, le conseil a voté : deux oui, 8 non, et un conseiller absent. La demande est donc refusée.

Luc AUGER prend sa retraite au 1<sup>er</sup> avril 2022 le conseil a voté une indemnité de départ de 250€